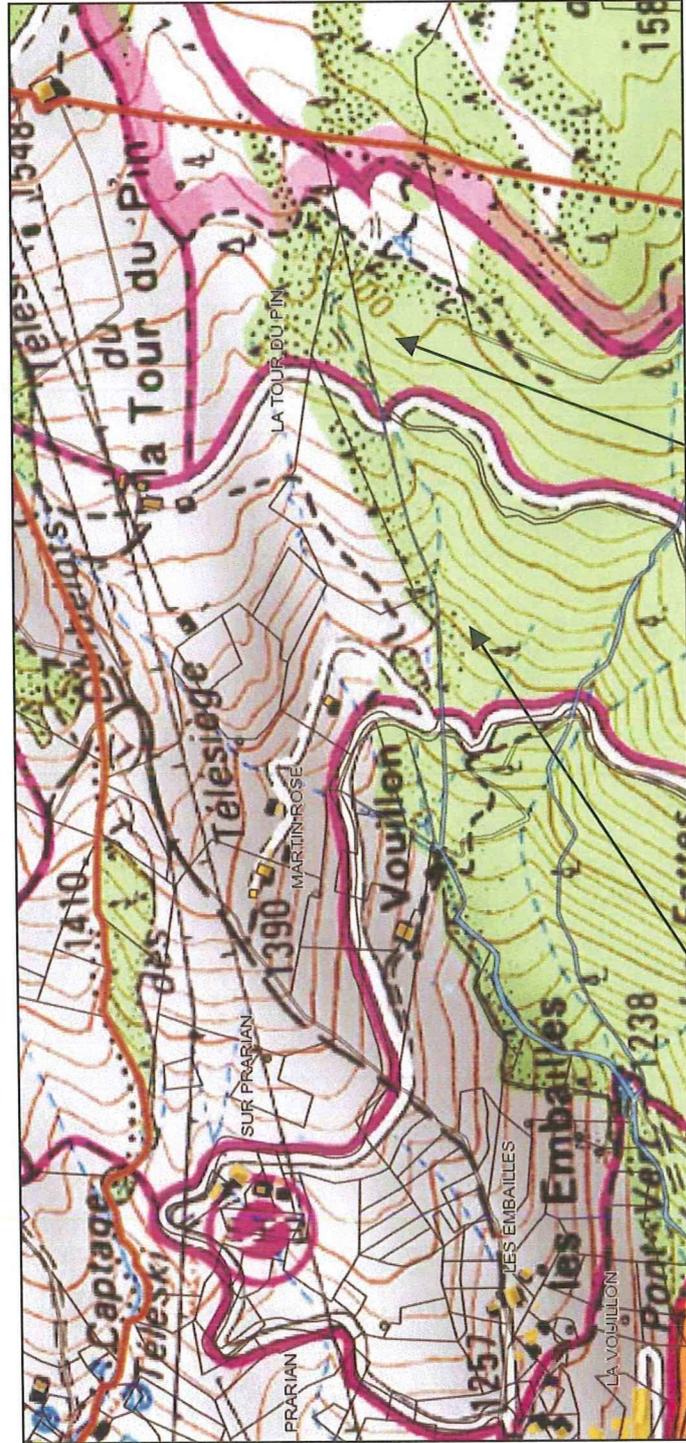


Plan cadastral fond IGN 1/25000
Cohennoz – Piste 10

Extrait de carte tiré de www.geoportail.fr

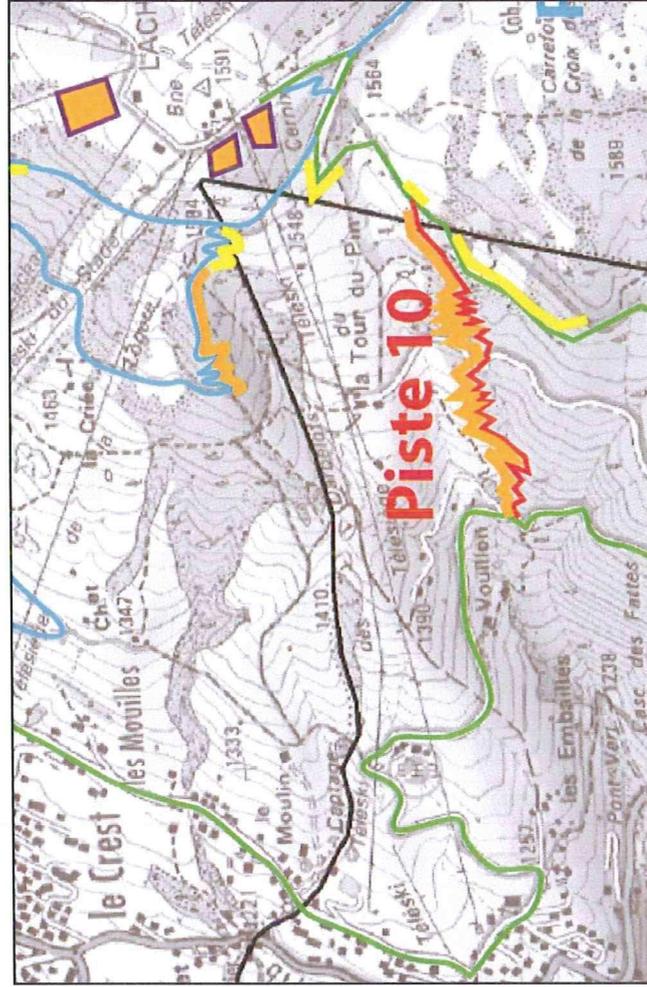


OC 1220 Commune de Cohennoz soumise au régime forestier

OC 1218 Commune de Cohennoz soumise au régime forestier

Aménagement de pistes VTT de descente dans le Val d'Arly

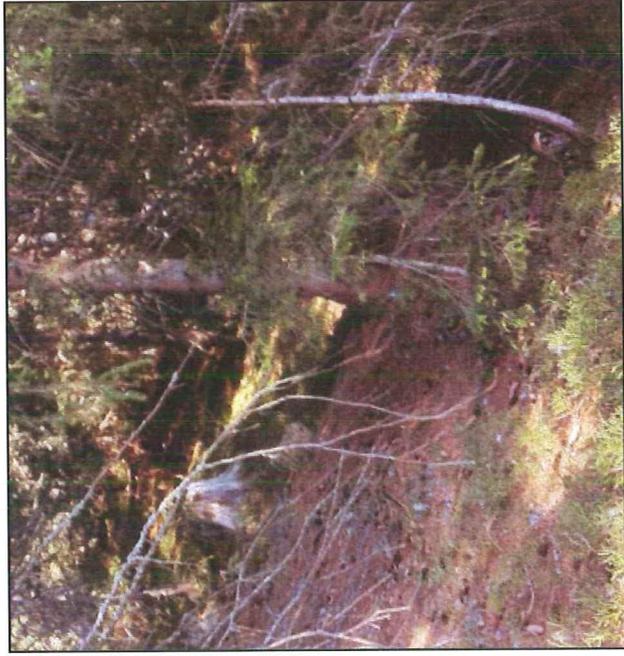
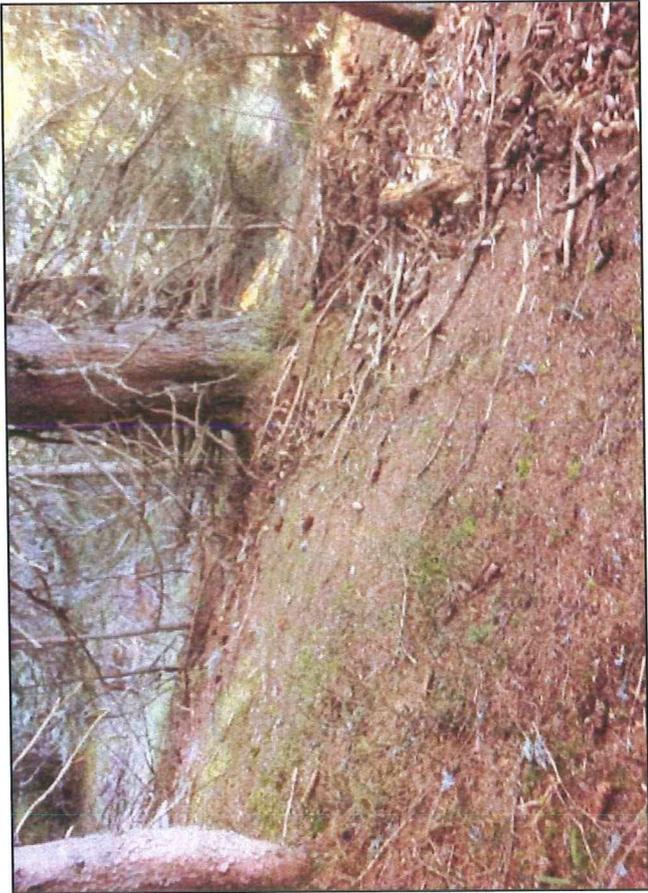
Secteur- Cohennoz



Légende :

-  Secteur à créer
-  Secteur à reprendre
-  Zone ludique

PHOTOS JUILLET 2011 ET JUIN 2012
COHENNOZ





ONF
Rhône-Alpes

Madame la Présidente de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
VAL ARLY

À Crest Voland le vendredi 24 août

Agence
départementale
de la Savoie

Objet : Passage du correspondant environnement
en forêt communale de Cohennoz

François Drillat
Maison forestière
73590 CREST VOLAND

Tél : 04 79 31 82 73
06 24 97 31 58
francois.drillat@onf.fr

Madame La Présidente,

Suite aux diverses tournées sur le terrain (automne 2011, hiver
printemps et été 2012) aucune espèce protégée n'a été inventoriée sur le pi
sentier vtt en forêt communale de Cohennoz parcelle forestière 12 (parcel
cadastrales C1218 et C 1220).

Cordialement
François DRILLAT

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de COHENNOZ (Savoie) n° 2012-05-D005**

Nombre de conseillers : En exercice : 9 Présents : 9 Absent(s) : 0 Votants : 9	L'an deux mille douze, le quatorze mai à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Christiane DETRAZ, Maire. Présents : Christiane DETRAZ, Jean-Luc REBORD, Denis BOURGEOIS-ROMAIN, Sylviane POULAIN, Thierry TEYPAZ, Marie-José LIGOUZAT, Gérard VIALIS, Fabienne BOURGEOIS-ROMAIN, Jacky MARIN-LAMELLET.
Date de la convocation : 03/05/2012	Absent : Néant A été élu secrétaire de séance : Thierry TEYPAZ.

OBJET : Tourisme – Pistes VTT de descente - Demande d'autorisation de défrichement sur le territoire de la Communauté de communes du Val d'Arly

Madame le Maire :

Vu le code forestier et notamment ses articles L.311-1 et suivants,

Vu les statuts de Com'Arly, notamment ses compétences en matière de Tourisme et d'aménagement de l'espace.

En matière de tourisme et d'aménagement de l'espace, Com'Arly mène plusieurs projets, notamment :

- la création et la reprise de pistes VTT de descente,
- la création de zones ludiques VTT.

Certaines de ces opérations nécessiteront une autorisation de défrichement délivrée par les services de l'État. Les parcelles concernées sont les suivantes :

- Cohennoz : OC243 ; OC246 ; OC 1218.
- Crest Volland : OA283 ; OA4120.
- Flumet : OC325 ; OC336; OC338 ; OC435 ; OC1191.
- La Giettaz : OC 657.
- Notre Dame de Bellecombe : OC550 ; OB1043 ; OB2074 ; OB446 ; OB579.

Invite le Conseil à se prononcer sur l'autorisation de défrichement concernant les parcelles de la commune de Cohennoz.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ **Autorise** la Présidente de la Communauté de Communes du Val d'Arly à solliciter une autorisation de défrichement pour les parcelles de la commune de Cohennoz ci-dessus précitées.

☞ La présente délibération sera notifiée à la Communauté de Communes du Val d'Arly.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300888-20120514-2012-05-D005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2012
Publication : 16/05/2012

Le Maire, Christiane DETRAZ

Le Maire
Christiane DETRAZ



CREATION SUR COHENNOZ

N° DE PARCELLE	SURFACES TOTALE M2	SURFACE DE DEFRICHEMENT m2	Longueur de création en m	Largeur de création en m
OC 1218 commune soumise au RF	47303	750	375	2
OC 1220 commune soumise au RF	70722	500	250	2